



COMMUNE DE ST-QUENTIN-FALLAVIER (ISERE)

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 31 MARS 2025

Le Conseil Municipal de St-Quentin-Fallavier, dûment convoqué par le Maire le 25/03/2025, s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mathieu GAGET, Maire.

Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de 29.

Présents : Mesdames et Messieurs les conseillers en exercice à l'exception de ceux qui, absents, ont délégué leur pouvoir : Béatrice JOBERT à Alexandre CACALY, Emilie JULLIEN à Nicolas BACCONNIER, Géraldine LAVIELLE à Andrée LIGONNET, Diane ROCHET à Bernadette CACALY, Carole BARBIER à Cécile PUVIS DE CHAVANNES, David CICALA à Sophie GAULTIER, Gregory RONDOT à Beatrice PERRET

Absents : Henri HOURIEZ, Quentin CICALA, Sebastien BERENGUER, Yoan LLORED.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil : Christian BRAYER a été désigné(e).

DELIB 2025.03.31.12

OBJET : Dénominations de nouveaux espaces sur le territoire de la commune

Monsieur Laurent PASTOR, Adjoint délégué aux bâtiments et espaces publics, informe les membres du Conseil Municipal qu'il appartient audit Conseil de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues et aux places publiques.

Ces dénominations sont laissées au libre choix du Conseil Municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Considérant que plusieurs parkings ont été aménagés ou réaménagés :

1. Parking rue du Souvenir, créant de nombreuses places de stationnement pour les riverains et utilisateurs de la gare SNCF à proximité,

Proposition « Parking de Novet »

2. Parking rue de l'école qui dessert la mairie, l'école, la crèche, le centre de l'enfance et les habitations du centre et les commerces,

Proposition « Parking de l'Hôtel de ville ».

3. Parking sur la rue de Merlet créant de nombreuses places de stationnement pour les usagers à proximité du centre-ville,

Proposition « parking de Merlet »

- 4 Parking situé à l'intersection Montée de la Lieuse et rue Centrale qui dessert une école et se situe à l'entrée du centre-ville

Proposition « parking du Maréchal Ferrant », ce parking étant situé face à l'ancienne forge.

- 5 Par ailleurs, l'espace devant la mairie est en total réaménagement dans le cadre des travaux « bâtissons notre centre-ville de demain ».

Proposition : « Esplanade de l'hôtel de Ville » choisie en cohérence avec l'esprit de la réhabilitation du centre-ville visant à créer un espace apaisé, harmonieux et propice à la vie et l'animation locale. En désignant cet espace comme une « esplanade » on met en valeur son caractère ouvert et structurant situé au cœur du centre-ville, conçu pour redonner un espace central aux piétons et aux commerces qui ceinture ce lieu.

Ces lieux ainsi dénommés recevront une signalétique adéquate pour une bonne information de l'utilisateur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE la dénomination « Parking de Novet ».**
- **APPROUVE la dénomination « Parking de l'Hôtel de ville ».**
- **APPROUVE la dénomination « Parking de Merlet ».**
- **APPROUVE la dénomination « Parking du Maréchal Ferrant ».**
- **APPROUVE la dénomination « Esplanade de l'hôtel de Ville »**

Adoptée à l'unanimité

St-Quentin-Fallavier, le 31/03/2025

Publication et transmission en sous préfecture le 10 avril 2025

Identifiant de télétransmission : 038-213804495-20250331-lmc116483-DE-1-1

Le Maire



Mathieu GAGET

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à dater de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.